



Plan d'action Égalité
Femmes-Hommes
2020-2022

La Ville dans ses politiques publiques

1. Construire les bases de l'égalité et du bien vivre ensemble

Sensibiliser, former, éduquer

Fiche action 1.1	Former les agent.e.s de la jeunesse, enfance et petite enfance sur la question de l'égalité.....	p5
Fiche action 1.2	Education au bien vivre ensemble.....	p6
Fiche action 1.3	Réorganisation de la cour de récréation.....	p7
Fiche action 1.4	Dispositif d'aide aux leçons dans les écoles publiques.....	p8
Fiche action 1.5	Soutenir les structures d'accueil de la petite enfance.....	p9
Fiche action 1.6	Sensibiliser les associations et développer une culture de l'égalité.....	p10

2. Favoriser l'implication des citoyens et citoyennes

Encourager, faciliter, innover

Fiche action 2.1	Vers une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes.....	p12
Fiche action 2.2	« Vivre ton quartier ».....	p13
Fiche action 2.3	Encourager les initiatives citoyennes en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.....	p14

3. Contribuer à l'égalité pour tous et toutes

Accompagner, soutenir, aider

Fiche action 3.1	Faciliter l'accès des familles monoparentales au parc social locatif par un accompagnement renforcé et une meilleure information.....	p16
Fiche action 3.2	Développer l'insertion des bénéficiaires de l'épicerie sociale en optimisant la communication pour toucher de nouvelles personnes.....	p17
Fiche action 3.3	Favoriser le lien intergénérationnel entre les jeunes et les seniors afin de mettre fin aux clivages liés à l'âge	p18

Fiche action 3.4	Offrir un égal accès à chacun.e à la culture par l'éducation artistique et culturelle.....	p19
Fiche action 3.5	Intégrer la question de l'accès des femmes dans la conception des équipements sportifs.....	p21
Fiche action 3.6	Réduire les inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre de l'activité physique adaptée.....	p22
Fiche action 3.7	Intégrer l'égalité dans l'aménagement des bâtiments.....	p23

4. S'engager publiquement pour l'égalité

Se positionner, promouvoir, communiquer

Fiche action 4.1	Renforcer la présence des femmes dans la toponymie Quimperloise.....	p25
Fiche action 4.2	Prolonger l'effet « Sous les paupières des femmes » et encourager l'accueil des artistes femmes dans le cadre de la saison culturelle.....	p26
Fiche action 4.3	Veiller au choix des ouvrages de littérature jeunesse et favoriser plus de mixité à la médiathèque.....	p28
Fiche action 4.4	Valoriser l'action municipale en matière d'égalité F/H en ayant une pratique exemplaire.....	p30
Fiche action 4.5	S'ouvrir aux autres cultures en luttant contre les préjugés et valoriser l'action des femmes à l'international.....	p32
Fiche action 4.6	Manifestation thématique « mon sport n'a pas de genre » dans le cadre de la « Fête du sport ».....	p33
Fiche action 4.7	Organiser une campagne sur les stéréotypes en partenariat avec Quimperlé Communauté.....	p34
Fiche action 4.8	Réaliser une enquête sur les freins et leviers de l'accessibilité au sport.....	p35
Fiche action 4.9	Rassembler des données sexuées au sein des associations.....	p36

La Ville dans son fonctionnement interne

5. Favoriser l'égalité au sein de la collectivité

Agir, développer, informer

Fiche action 5.1	Garantir une absence de discrimination dans les recrutements et la mobilité.....	p38
Fiche action 5.2	Continuité de la vie professionnelle favorable à l'égalité Femme - Homme.....	p39
Fiche action 5.3	Sensibiliser à la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les remarques sexistes en interne.....	p40
Fiche action 5.4	Diminuer la précarité et évoluer vers une égalité salariale.....	p41
Fiche action 5.5	Faciliter l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle	p42
Fiche action 5.6	Favoriser la mixité au sein du service d'aide à domicile pour le processus de recrutement et l'accueil de nouveaux bénéficiaires.....	p43
Fiche action 5.7	Installer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différentes instances de gouvernance et de décision et améliorer l'accès et les conditions d'exercice des élu.e.s.....	p44

La Ville dans ses politiques publiques

1. Construire les bases de l'égalité et du bien vivre ensemble

Sensibiliser, former, éduquer

Fiche action 1.1**Former les agent.e.s de la jeunesse, enfance et petite enfance sur la question de l'égalité****Constat :**

Afin de réduire et de lutter contre les stéréotypes, l'adhésion, la sensibilisation et la mobilisation des équipes des structures d'accueil de la jeunesse et de la petite enfance, sont primordiales. Etant quotidiennement au contact de l'enfance et de la jeunesse, les professionnel.le.s sont des vecteurs potentiels de ces stéréotypes. Auprès des enfants mais également auprès des parents.

Objectifs :

Former les professionnel.le.s à la promotion de l'égalité filles/garçons et femmes/hommes et à la lutte contre les inégalités et les stéréotypes liés au genre dans toutes les structures consacrées à l'éducation (écoles, espace jeunes, crèche etc.).

Description de l'action :

Un temps de sensibilisation sera organisé afin d'aborder les problématiques liées à l'égalité que peuvent rencontrer les professionnel.le.s. Les thématiques abordées peuvent être :

- la lutte pour l'égalité et contre les stéréotypes
- la gestion des relations auprès des enfants.
- Former les agents à interagir avec les parents dans le cadre de ces thématiques

Ils seront alors outillés afin de diriger les enfants vers une attitude égalitaire.

Public cible :

L'ensemble des agent.e.s de la jeunesse, enfance et petite enfance (cela représente une soixantaine d'agent.e.s)

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaires :

Quimperlé Co : Le PIJ, RAM, ALSH, Service prévention, Education nationale, Conseil régional, Départemental, Service RH

Moyens mobilisés :

Coût de l'intervenant pour la formation, coût des outils pédagogiques

Résultats attendus :

- Augmentation de professionnel.le.s formé.e.s dans le domaine de l'égalité dans le secteur de la jeunesse sur la commune de Quimperlé.
- Et impact sur le comportement des enfants

Critères d'évaluation :

- Diminution des comportements stéréotypés que l'on devrait observer par l'analyse des grilles d'observation du comportement des enfants
- Retour des agents sur la formation

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 13

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 1.2

Education au bien vivre ensemble

Constat : Les stéréotypes et inégalités se construisent dès l'enfance :

- Caractéristiques associées à tort aux filles ou aux garçons : Force, courage et combativité pour les garçons, douceur, sensibilité et écoute pour les filles.
- Sexisme ordinaire dans la cour de récréation (remarques liées au genre)
- Discriminations liées à la personnalité ou à l'apparence d'un élève
- L'égalité des chances à l'école
- Métiers genrés : pompier, sage-femme etc.

Objectifs :

- Sensibiliser et lutter contre les caractéristiques associées, le sexisme ordinaire, les différentes discriminations et les métiers genrés.
- Promouvoir l'égalité fille garçon et femme homme
- Encourager l'égalité des chances dans le milieu scolaire et professionnel.
- Encourager la mixité au sein des animations scolaires.

Descriptif de l'action :

- Organiser des temps de sensibilisation : temps scolaires et périscolaires, espace jeune et crèches
 - o Exemple : Soirée débat au sein de l'espace jeunes organisée le 18 avril 2019
 - Ce temps d'échanges peut également se passer avec les parents
- Créer différentes boîtes à outils pour lutter contre les stéréotypes pour chaque tranche d'âge : jouets non genrés, contes pour enfant traitant du sujet, dépliants antisexistes, quizz etc.
- Développer des partenariats avec les collèges et lycées de la Ville.

Public ciblé : Parents et élèves (primaire, collège, lycée) habitants de la commune de Quimperlé et les jeunes fréquentant les secteurs jeunesse : espace jeune etc.

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaires : Le PIJ, Entreprendre au Féminin Bretagne, l'éducation nationale

Moyens mobilisés : Budget pour création des boîtes à outils et mobilisation des animatrices jeunesse et prestataires

Résultats attendus :

- Augmentation des connaissances en matière d'égalité pour les élèves mais également pour les parents
- Une orientation scolaire moins genrée
- Une diminution de la discrimination et du sexisme dans le milieu scolaire/jeunesse

Critères d'évaluation : Questionnaire à l'issue de l'intervention auprès des enfants et des jeunes.

Joindre avec les boîtes à outils un « carnet de remarques » à destination des utilisateurs

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 13

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 1.3

Réorganisation de la cour de récréation

Constat :

Au sein de la cour de récréation, lieu d'apprentissage des règles de vie, les garçons occupent une place centrale, alors que les filles sont reléguées aux coins. Elles sont invisibilisées ; même si elles sont nombreuses, on ne les voit pas.

Objectifs :

Encourager la mixité et le partage égalitaire de l'espace scolaire : cour de récréation

Descriptif de l'action :

- Rendre l'espace plus modulable pour chacun, ne pas faire du terrain de foot l'espace central. Il s'agit donc de favoriser la mixité au sein de la cour de récréation.
- Intégrer à l'aménagement de la cour, la notion de développement durable : espaces végétaux etc.
- Initier une réflexion en interne avec les différents acteurs concernés en créant un groupe de travail.

Public ciblé : Les écoles de Quimperlé : l'école de Kersquine

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaires :

Prestataires pour l'étude et le chantier
Pôle aménagement et cadre de vie
Pôle Bâtiment

Moyens mobilisés : Etude en cours

Résultats attendus :

- Un espace plus mixte et plus égalitaire
- Une diminution de la discrimination et du sexisme en milieu scolaire/jeunesse
- Un espace en accord avec le développement durable

Critères d'évaluation : Observation de la circulation au sein de la cour et constat concernant la mixité des activités

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 21, 25 et 28

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 1.4**Dispositif d'aide aux leçons dans les écoles publiques : Vers une intégration plus large des enfants en difficultés****Constat :**

Pour les familles monoparentales comme pour les familles où les deux parents travaillent, il arrive régulièrement que les parents rencontrent des difficultés dans l'articulation de leurs temps de vie privée/professionnelle. Les enfants passent alors plus de temps à l'école entre le temps scolaire et périscolaire. Il est donc parfois difficile d'effectuer les devoirs à la maison.

Objectifs :

Afin de permettre à tous les enfants d'accéder au même niveau scolaire et à l'égalité des chances, il est nécessaire d'accompagner l'enfant sur sa fin de journée et lui apporter une aide méthodique dans les apprentissages en renforçant son autonomie et d'être attentif à la mixité des bénéficiaires mais aussi des encadrant.e.s bénévoles

Description de l'action :

Poursuivre l'offre d'aide aux leçons mise en place par le service scolaire de la mairie en accompagnant au mieux l'équipe de 26 bénévoles qui agit sur les trois écoles élémentaires de la ville les lundi et jeudi soir sur le temps de garderie de 17h à 18h, le but étant d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant et de créer des liens entre enfants, bénévoles et parents.

Public cible : Les enfants des écoles élémentaires publiques et leur(s) parent(s)

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaire : Directeurs des écoles, enseignants et animateurs.

Moyens mobilisés :

500 € consacrés au repas de fin d'année scolaire pour les bénévoles
Moyens humains pour l'organisation du temps de travail des bénévoles

Résultats attendus : Que les enfants soient moins pénalisés scolairement par le rythme de vie de leur(s) parent(s)

Critères d'évaluation :

Retours des parents et des bénévoles.
Mise en place d'une réunion par trimestre proposée aux bénévoles afin de faire le bilan du trimestre écoulé et définir les attentes pour le trimestre à venir.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 13

Calendrier : Action en cours et maintenue

Fiche action 1.5**Soutenir les structures d'accueil de la petite enfance****Constat :**

Différents modes de garde sont présents sur la commune : assistantes maternelles, la crèche communale des Tournesols et la crèche associative Capucine. La Ville de Quimperlé est un partenaire majeur de la crèche associative notamment par la mise à disposition de locaux et de leur maintenance. Elle gère par ailleurs en régie la crèche Tournesol.

De plus, il est avéré que le manque de modes de garde reste un frein majeur de retour à l'emploi, notamment pour les familles monoparentales.

Objectifs :

Faciliter la conciliation des temps de vie des parents en favorisant le maintien de places en crèche et permettre un égal accès au travail.

Description de l'action :

- Soutenir de manière accrue la crèche associative en lui octroyant chaque année une subvention, lui permettant de conforter l'activité.
- Maintenir parmi nos priorités le financement de la crèche municipale Tournesol.

Public cible : Parents de jeunes enfants du territoire de Quimperlé notamment les familles monoparentales

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaire : Crèche Capucine, Crèche Tournesol, service petite enfance

Moyens mobilisés : Budget du service

Résultats attendus : Maintien d'un nombre suffisant de places en crèche

Critères d'évaluation : Comparaison nombre de demandes et de refus chaque année / Taux de natalité

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 16

Calendrier : Action en cours et maintenue

Fiche action 1.6

Sensibiliser les associations et développer une culture de l'égalité

Constat :

En 2019, sur 219 associations actives sur la Ville de Quimperlé, 57% des présidents d'associations sont des hommes.

Subventions 2019 sur les chiffres 2018 : Sur les 130 associations subventionnées, 80 associations ont des données exploitables, 62% de présidents hommes 41% de secrétaires hommes et 46% de trésoriers homme.

Les freins : Les femmes pensent qu'elles ne sont pas légitimes à accéder aux postes à responsabilité et elles s'autocensurent.

Objectif :

Accéder à un meilleur partage des postes à responsabilités au sein des instances dirigeantes et sensibiliser à une communication sans stéréotypes de genre

Description des actions :

- Guide (Outil d'autodiagnostic) de l'égalité pour les associations exemples :
 - o Utiliser l'écriture inclusive ou le mode neutre
 - o Veiller à l'absence de stéréotypes de genre dans les supports de communication (affiches, flyers, page Facebook, site internet etc.)
 - o Prise en compte des contraintes familiales
- Inviter les associations à un temps d'échange sur le sujet avec un intervenant extérieur (Conférence-débat, projection etc.)

Public cible : Les associations de Quimperlé et les femmes du territoire de Quimperlé

Service pilote : Service vie associative et citoyenneté

Partenaires/Intervenant.e.s : Service culture, associations spécialisées (Entreprendre Au Féminin Bretagne), DDCS

Moyens mobilisés : 900€/ an

Résultats attendus :

Prise de conscience sur la place des femmes dans les associations

Evolution des statistiques en faveur d'une plus grande mixité

Critères d'évaluation : Les données chiffrées

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 20

Calendrier : 2020-2022

2. Favoriser l'implication des citoyens et citoyennes

Encourager, faciliter, innover

Fiche action 2.1

Vers une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes

Constat :

Des ateliers participatifs, sous forme de réunion de concertation, sont déjà organisés avant chaque projet structurant.

En parallèle, la commission extramunicipale « la rue partagée » créée depuis 2014 traite des questions d'obligation d'accessibilité de tout nouveau projet d'aménagement d'espaces publics. Néanmoins cette commission ne traite pas spécifiquement de l'appropriation de l'espace public par les femmes

Objectif :

Encourager les femmes à exprimer leurs avis durant les ateliers participatifs proposés et prendre davantage en compte cette notion d'accessibilité des espaces publics par les femmes mais aussi les jeunes.

Descriptif des actions :

- Ouvrir la commission « la rue partagée » à d'autres femmes afin d'y faire rentrer des personnes ressources sur le thème de l'appropriation de l'espace public par les femmes.
- Via cette commission mettre en place des marches exploratoires qui reposent sur la participation des habitantes de Quimperlé et permettent de prendre en compte les caractéristiques du bâti et de considérer ses usages, et notamment les circulations, sous l'angle du genre, pour prévenir les risques d'agressions et faire reculer le sentiment d'insécurité. Elles permettent d'évaluer la sécurité des lieux urbains et doivent déboucher sur des recommandations d'aménagement à l'intention des autorités publiques :
 - Accès et déplacement facile
 - Bon éclairage permettant de voir et d'être vu
 - Passages dégagés bien entretenus où les usagers se voient facilement les uns les autres
 - Bonne visibilité de l'espace tout entier, sans recoins pouvant servir de cachette

Public cible : Les habitantes et la jeunesse

Service pilote : Pôle aménagement et cadre de vie

Partenaires : Les bailleurs sociaux, les associations de proximité, élu.e.s et services municipaux (police municipale, CCAS, Services scolaire, périscolaire et jeunesse), maison des lycéens, services de l'État représentants des habitants.

Moyens mobilisés :

Résultats attendus :

- Les femmes se sentent davantage investies dans la construction de l'espace public et dans la participation citoyenne. Elles sont ainsi en confiance pour partager leurs expériences.
- Un environnement plus sécurisé pour les femmes.

Critères d'évaluation : Par un bilan des démarches et des travaux effectués pour améliorer ce qui a été évalué

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Articles 21 et 25

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 2.2

« Vivre ton quartier »

Constat :

Au sein de la ville de Quimperlé, la nature et l'ampleur des difficultés sociales varient selon les quartiers.

Certains quartiers regroupent en grande partie des familles en difficultés (familles précaires et/ou monoparentales). Ils sont une préoccupation pour la ville qui souhaite recréer une proximité avec ces publics défavorisés. C'est également le terrain de résolutions des problématiques sociales et sociétales.

Objectifs : Créer du lien social et de la proximité

Descriptif de l'action :

- Inviter les associations ou les services municipaux à animer des activités, ateliers dans les quartiers afin de rencontrer les enfants mais aussi les parents. Ces premières rencontres auront pour but de créer un lien avec les enfants de ces quartiers mais aussi par la suite rencontrer leur famille.
- Travailler sur la problématique du non-recours : Détecter les personnes qui ne font pas démarche de demander des aides.
- A la suite d'un travail de création de lien et d'étude du terrain des temps de dialogues, tels que des « cafés parents », peuvent être organisés.
- Projet : Mise en place d'un bus itinérant à l'initiative de Quimperlé communauté dans les quartiers du territoire de l'agglomération

Public ciblé : En priorité les quartiers en difficultés

Dans un second temps les autres quartiers

Service pilote : Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Partenaires : Les associations Quimperloises, bailleurs sociaux, comités de quartiers, habitants mobilisés, Quimperlé Communauté (PIJ, service prévention...), la CAF, police municipale, le réseau des médiathèques.

Moyens mobilisés : 250h d'animation (à préciser)

Résultats attendus : Une nette amélioration de l'animation et de la vie au sein de ces quartiers et faciliter le lien avec l'extérieur entre familles, associations etc.

Critères d'évaluation : Nombre de projets mis en place

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 5, 10 et 20

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 2.3**Encourager les initiatives citoyennes en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations****Constat :**

La mise en place de ce plan d'action est l'occasion d'encourager et/ou de valoriser des actions en faveur de l'égalité entreprises par les associations locales. Certaines associations ont déjà pris l'initiative de mettre en place des activités liées à l'égalité, il est important de soutenir ces projets. Il est également primordial d'encourager les autres associations à suivre ce type d'initiatives.

Objectifs : Mobiliser le tissu associatif sur la question de l'égalité hommes/femmes et de la lutte contre toutes les discriminations

Description des actions :

- Le coup de pouce Egalité : Intégrer dans les dossiers de demandes de subventions un volet sur les initiatives en matière d'égalité femmes/hommes et plus largement en matière de lutte contre tous les types de discrimination.
- Accompagner les associations et rendre visible leurs actions.

Public cible : Les associations de Quimperlé

Service pilote : Service vie associative et citoyenneté

Partenaires/Intervenant.e.s : Service communication

Moyens mobilisés : Moyens humains et enveloppe budgétaire de 2 000 euros par an pour accompagner les initiatives

Résultats attendus :

Prise de conscience partagée, développement de nouvelles actions, émulation pour imaginer des actions en faveur de l'égalité au sens large.

Critères d'évaluation :

Evaluation du nombre d'actions menées en faveur de l'égalité sur le secteur de Quimperlé et à l'initiative des associations.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 5, 6 et

20

Calendrier : 2020-2022

3. Contribuer à l'égalité pour tous et toutes

Accompagner, soutenir, aider

Fiche action 3.1**Faciliter l'accès des familles monoparentales au parc social locatif par un accompagnement renforcé et une meilleure information****Constat :**

La part des familles monoparentales dans le parc locatif social représente sur Quimperlé plus de 28% des demandeurs.

Objectif : Raccourcir le délai d'attente d'entrer dans un logement locatif social pour ces familles

Description des actions :

Informier au mieux le public afin que chacun et chacune puissent accéder aux aides qui leurs sont dédiées.

Public cible : Les familles monoparentales en situation de précarité

Service pilote : CCAS

Partenaires/Intervenant.e.s : CDAS, les bailleurs sociaux

Moyens mobilisés : logiciel IMHOWEB, agents du CCAS

Résultats attendus :

Une meilleure diffusion des informations auprès des familles monoparentales et auprès des bailleurs sociaux.

Critères d'évaluation : nombre de personnes reçues en entretien

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 15, 18, et 19

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.2

Développer l'insertion des bénéficiaires de l'épicerie sociale par un meilleur accompagnement et en optimisant la communication pour toucher de nouvelles personnes

Constat :

La ville de Quimperlé et le CCAS ont fait le choix de mettre en place une épicerie sociale où les personnes en difficulté économique ou isolées peuvent disposer d'aliments variés et de qualité, à faible coût (Aujourd'hui, 111 foyers bénéficient de son action). Le CCAS distribue également des colis en cas d'urgence alimentaire et contribue à tisser du lien social entre bénéficiaires en organisant des animations (ateliers cuisine, intervenants...etc.) en lien notamment avec les associations, le service culturel de la ville....

Cependant ce service reste encore méconnu d'une frange de la population et l'accompagnement des bénéficiaires mérite d'être amplifié.

Objectif : Informer et lutter contre les inégalités en soutenant davantage les publics les plus précaires.

Description des actions :

- Permettre, par le recrutement récent d'une conseillère en économie sociale et familiale, un meilleur accompagnement des bénéficiaires de l'épicerie sociale.
- Continuer à développer des ateliers et des rencontres
- Mise en place d'une communication ayant pour objectif de valoriser l'action de l'épicerie sociale

Public cible : Personnes et familles en situation d'isolement et/ou de précarité

Service pilote : CCAS

Partenaires/Intervenant.e.s : CDAS, associations œuvrant dans le champ de l'insertion, l'IME, le Foyer Romain, Service Communication

Moyens mobilisés : Ressource interne et expertise du CCAS, enveloppe communication (à prévoir).

Résultats attendus :

Augmentation de la fréquentation de l'épicerie sociale et nombre de situations soutenues
Renforcement du lien social.

Critères d'évaluation : statistiques sur les participants aux actions collectives organisées en veillant à faire une extraction par sexe

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 15 et 18

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.3**Favoriser le lien intergénérationnel afin de mettre fin aux clivages liés à l'âge****Constat**

La fracture entre les générations se base sur des représentations négatives liées à l'âge et qui s'accroissent. Les visions antagonistes empêchent de créer du lien social entre des générations différentes.

Objectifs :

Mettre en place des actions intergénérationnelles afin de créer du lien social entre des jeunes et des seniors, notamment lors de la semaine bleue. Accompagner le choix du GHBS d'ouvrir l'EHPAD de Bois-joly sur l'extérieur en y accueillant des activités associatives.

Descriptif de l'action

Organiser des rencontres entre des seniors et des jeunes du Foyer jeunes travailleurs du Zabrenn autour de l'exposition d'été.

Multiplier les rencontres entre les résidents de la maison de retraite de Bois-joly et les enfants des écoles ou les associations (à l'image des activités organisées par le club de Badminton)

Valoriser la tenue du Marché paysan permettant la création de lien social

Public cible

Les seniors et la jeunesse du pays de Quimperlé

Service pilote

CCAS

Partenaires

Le pôle culturel de la Ville, Services scolaire, périscolaire et jeunesse, Service Vie associative et Citoyenneté, les associations, le GHBS, le FJT le Zabrenn, Le Clic

Moyens mobilisés

Humains (agents des différentes structures), matériels (organisation d'un temps de convivialité) et financier (devis pour des ateliers pratiques)

Résultats attendus

Une meilleure mixité sociale

Critères d'évaluation

Nombre de participants

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Article 18

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.4

Offrir un égal accès à chacun.e à la culture par l'éducation artistique et culturelle

Constat :

Les disparités d'accès à la culture sont une réalité. La ville en a pris acte en proposant des tarifs attractifs que ce soit pour le cinéma (tarif unique de 4€ pour des événements organisés par la ville) ou les spectacles (3,5, 8€ et 12€ sur place).

La carte unique à 10€ mise en place dans les médiathèques du territoire (gratuite pour les moins de 25ans) va également dans le même sens. Ces tarifs accessibles permettent d'être plus égalitaire face aux œuvres.

Mais l'attractivité des tarifs ne suffisent pas à être plus égalitaire si nous n'adaptions pas l'offre de service pour des activités partagées en famille.

Objectifs : Permettre aux parents d'enfants de participer à des activités communes en adaptant notre offre à leur emploi du temps et sensibiliser les publics éloignés de la culture

Description des actions :

Par un travail en transversalité entre les services culture, scolaire, périscolaire et jeunesse et CCAS, adapter les offres en fonction des publics identifiés.

- Proposer des séances à partager en famille : créneaux de cinéma, créneaux médiathèque (lecture de contes), spectacles vivants : choix du jour, des horaires afin qu'ils soient adaptés à la vie des parents.
- Proposer des activités aux plus jeunes (ex : la boum hip hop organisée dans le cadre des mercredis musicaux)
- Maintenir l'accès gratuit aux manifestations d'été (Cinéma dans la prairie, Mercredis Musicaux)
- Proposer des séances à des horaires adaptés pour les spectacles jeune public
- Proposer la gratuité pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale, notamment sur des sorties familiales, et le chantier d'insertion de femmes de Scaër.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles : rencontre/ activités avec l'EHPAD de Bois joly.
- Proposer des bords de scène (rencontres avec les artistes) à l'issue des représentations tous publics, de manière à favoriser la rencontre et le partage pour tous.
- Proposer des temps de sensibilisation et d'échanges entre artistes et publics scolaires, bénéficiaires de l'épicerie sociale, CADA, etc. lors de rencontres privilégiées.
- Mieux communiquer sur la carte d'abonnement à la médiathèque gratuite pour les moins de 25 ans, favorisant ainsi l'inscription des enfants et proposer des animations gratuites
- Carte médiathèque à distribuer gratuitement dès l'entrée au CP
- Désenclaver la culture en mettant en place un transport pour des spectacles partenaires
- Promouvoir le Pass Culture accordé par l'Etat aux jeunes de 18 ans

Public cible : Parents/enfants de la ville de Quimperlé, publics éloignés

Service pilote : Service Culture

Partenaires/Intervenant.e.s : Service Communication, Services scolaire, périscolaire et jeunesse, CCAS, EPHAD, Hôpital de jour, établissements scolaires...

Moyens mobilisés : Moyens humains au service de la programmation culturelle de la saison toute l'année.

Résultats attendus :

Mise en place d'outils, de séances permettant une meilleure articulation des temps de vie et offrir un égal accès aux activités et programmations culturelles de la ville.

Critères d'évaluation :

- Nombre d'inscrits à la médiathèque et chiffres de fréquentation des évènements.
- Nombre de familles (adultes/enfants) lors des différentes propositions culturelles (Cinéma dans la prairie, Mercredis Musicaux, spectacles de la saison culturelle).
- Venue au spectacle des publics présents lors de temps de sensibilisations.
- Questionnaires ciblés auprès des publics

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 18 et 20

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.5**Intégrer la question de l'accès des femmes dans la conception et l'utilisation des équipements sportifs****Constat :**

La prise en compte du genre dans l'aménagement des dispositifs sportifs est une action de plus en plus mise en œuvre cf. : vestiaire féminin. La ville aimerait continuer cet engagement et intégrer les besoins des femmes dans l'aménagement des équipements sportifs afin de les inciter à pratiquer une activité sportive.

Objectif : Adapter les équipements pour une utilisation tous publics.

Description des actions :

- Optimiser les équipements actuels par une organisation et une répartition en bonne intelligence (vestiaires etc.)
- Mettre en place une signalétique genrée pour les sanitaires des équipements de sports extérieurs
- Développer les offres concernant l'hygiène et soins (prise sèche-cheveux, rasoirs, miroirs etc.) pour les utilisateurs et utilisatrices

Public cible : Les utilisateurs et utilisatrices

Service pilote : Service des sports

Partenaires/Intervenant.e.s : Service bâtiment et logistique

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : un accès à toutes les activités sportives aux filles et aux femmes

Critères d'évaluation : Appropriation par les femmes des nouveaux aménagements et équipements

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 20 et 25

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.6**Réduire les inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre de l'activité physique adaptée.****Constat :**

Les personnes en situation de précarité n'ont pas les ressources nécessaires pour un accès au sport. De ce fait des personnes peuvent facilement se trouver exclues de la pratique d'un sport. Le sport étant vecteur de bonne santé et de lien social il est important d'axer une de nos actions sur son accessibilité.

De plus, certaines personnes rencontrent des difficultés pour articuler leur de temps de vie professionnelle et personnelle, une activité sportive en libre-service pourrait être une solution.

Objectif : Offrir à chacun et chacune un accès égal à la pratique sportive

Description des actions :

Développer les possibilités de pratiques sportives libres, adapter les espaces en fonction des besoins et des attentes de chacun et chacune.

Les dispositifs sportifs en plein air sont une solution à cette problématique. Certains de ces dispositifs existent déjà comme par exemple le parcours sportif de la forêt de Toulfoën. L'objectif serait donc de les valoriser et d'en aménager de nouveaux, notamment auprès d'aires de jeux existantes afin de faciliter l'exercice du sport.

Public cible :

Les habitantes et habitants y compris le public précaire

Service pilote : Service des sports

Partenaires/Intervenant.e.s : Pôle aménagement et cadre de vie

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : Offrir à tous, un égal accès aux pratiques sportives.

Critères d'évaluation :

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 18 et 20

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 3.7

Intégrer l'égalité dans l'aménagement des bâtiments

Constat :

Le genre n'est pas toujours une donnée prise en compte lors de l'aménagement des bâtiments publics.

Objectifs :

Intégrer le genre dans la conception et la rénovation des bâtiments publics et ainsi améliorer les conditions d'accueil des différents publics.

Description des actions :

Concevoir et aménager les bâtiments en prenant en compte le genre et les différents publics :

- Concernant les besoins liés à l'accessibilité en fonction du genre :
 - Vestiaires séparés pour les pratiquant.es et également pour les professionnel.le.s
 - Eclairage, visibilité, dimension des locaux, circulation étudiée, sécurité, accueil
- Concernant les besoins liés à la parentalité :
 - Des espaces faciles d'accès et dédiés aux enfants (petits sanitaires, tables à langer etc.)
 - Espaces de convivialité facilitant le temps d'attente des familles lors de rendez-vous/séances.
- Concernant les besoins liés aux différents publics :
 - Développer les offres concernant l'hygiène et soins (prise sèche-cheveux, rasoirs, miroirs etc.) pour les utilisateurs et utilisatrices
 - Douche à envisager dans le cadre d'équipements professionnels
 - Veiller au respect de l'intimité par divers aménagements (douches individuelles, brise vue, cloison de séparation etc.)
 - Permettre un accès à une douche et lave linge/sèche-linge aux personnes qui vivent dans la rue (bâtiment public à identifier)

Public cible : Les habitants et habitantes de Quimperlé

Service pilote : Pôle bâtiment et logistique

Partenaires/Intervenant.e.s : CCAS

Moyens mobilisés : Plan pluriannuel (à définir)

Résultats attendus : Un espace public où les deux genres sont intégrés. Prise en compte de la sécurité des femmes et des filles ainsi que des besoins liés à la parentalité et aux différents publics.

Critères d'évaluation : Appropriation par les publics des nouveaux aménagements

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 21 et 25

Calendrier : 2020-2022

4. S'engager publiquement pour l'égalité

Se positionner, promouvoir, communiquer

Fiche action 4.1

Renforcer la présence des femmes dans la toponymie Quimperloise

Constat :

A Quimperlé comme dans la grande majorité des villes, les noms de rue sont majoritairement masculins. Par exemple, en France, seulement 2% des rues portant des noms de personnalités font référence à des femmes.

Quimperlé à l'instar des autres villes a du chemin à parcourir pour réduire cet écart, cependant la Ville s'est attachée à dénommer les voies par des noms de femme entre 2005 et 2008 comme pour le lotissement du clos de Kerjouanneau en prenant les personnalités de Rosa Parks et Olympe de Gouges.

Il faut souligner qu'en 2017 deux lieux emblématiques de Quimperlé ont été renommés en hommage à deux femmes qui ont marqué le territoire et les esprits.

Les salles du Coat Ker ont été renommées en 2017 « Espace Benoite Groult » du nom de la célèbre écrivaine féministe, et Simone de Bollardière, qui fût Présidente du comité de défense de la gare de Quimperlé, a donné son nom au parvis de la nouvelle gare de Quimperlé.

Objectif :

Mettre en lumière des femmes qui dans l'histoire locale et nationale, récente et plus ancienne, vivantes ou disparues, ont marqué leur époque.

Description des actions :

Instaurer la parité dans les propositions de noms de rue, de lieux et d'équipements publics.

Public cible :

Service pilote : Pôle aménagement et cadre de vie

Partenaires/Intervenant.e.s :

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : Tendre vers plus de mixité dans les noms de rues, de lieux et d'équipements publics.

Critères d'évaluation : Nombre de rues, lieux et d'équipements publics ayant un nom de femme.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 25

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.2

Prolonger l'effet « Sous les paupières des femmes » et encourager l'accueil des artistes femmes dans le cadre de la saison culturelle

Constat :

La ville de Quimperlé a créé les Rendez-vous « Sous les paupières des femmes » dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. Ces rendez-vous permettent de parler des femmes, de leur donner la parole ...mais ce n'est pas suffisant, c'est tout au long de l'année qu'il convient de valoriser la participation des femmes pour les temps événementiels, les actions de diffusion et les actions de sensibilisation et actions culturelles.

Nous faisons en effet le constat que la majorité des artistes programmés dans le cadre de la saison culturelle est masculine, signifiant ainsi la place minoritaire des femmes en tant qu'artistes. Veiller à une parité et égalité tout au long de la saison est un exercice difficile mais nécessaire, afin de valoriser les talents artistiques des femmes.

Objectifs : Encourager la visibilité des femmes dans le domaine de l'art et de la culture en tendant vers une part égalitaire dans la programmation culturelle de la saison.

Description des actions :

- Poursuivre les RDV « Sous les paupières des femmes » qui mettent les femmes à l'honneur, par des propositions de spectacles, projections, conférences, rencontres, expositions, etc. sur des thématiques liées aux droits des femmes et mettant en avant des talents féminins, dans tous les domaines artistiques.
 - o Sur des thématiques liées aux droits des femmes
 - o Mettant en avant des talents féminins, dans tous les domaines artistiques.
- Action de sensibilisation à entreprendre à l'espace jeune
- Veiller à une parité tout au long de la saison (ex : sur la saison 19/20, sur 17 artistes accueillis, 7 sont des femmes. Dans le cadre des mercredis musicaux, 3 groupes de femmes artistes sur 10....)
- Tendre au maximum vers la parité dans tous les événements organisés par les différents pôles de la Mairie (semaine internationale, fête du jeu, semaine bleue ...), par une veille active de la part du Pôle Culture.
- Créer un indice d'évaluation (en pourcentage) de la parité pour mesurer les progrès faits et à faire
- Imaginer une labellisation, active sur le territoire de Quimperlé Communauté, à étendre aux partenaires du réseau Grandes et petites salles du Pays de Lorient.

Public cible : Les habitant.e.s du territoire de Quimperlé et ses alentours

Service Pilote : Pôle culture et Patrimoine

Partenaires/Intervenant.e.s : Service Communication, Services scolaire, périscolaire et jeunesse, Service Vie associative et citoyenneté, partenaires culturels du territoire et territoires voisins.

Moyens mobilisés :

Budget culturel de la ville

Moyens humains en programmation culturelle.

Résultats attendus :

- Une programmation qualitative et pas uniquement centrée sur des sujets difficiles, mais également festive.
- Une adhésion du public

- Un rééquilibrage des artistes accueillis pour une meilleure visibilité des femmes

Critères d'évaluation :

- Diversité des propositions artistiques
- La fréquentation du public
- Pourcentage de femmes et d'hommes dans la programmation artistique

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 20

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.3

Veiller au choix des ouvrages de littérature jeunesse et favoriser plus de mixité à la médiathèque

Constat

Les livres contribuent à la construction de l'enfant mais ils peuvent aussi véhiculer des stéréotypes sexistes. Certains livres peuvent au contraire développer l'imaginaire des enfants en dehors des représentations ainsi que des rôles sociaux traditionnellement assignés aux filles et aux garçons.

Participer au développement d'une culture de l'égalité femmes/hommes, c'est aussi faciliter la recherche d'informations et de contacts sur les questions d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les stéréotypes.

Objectifs :

- Favoriser une offre de service ne véhiculant pas de stéréotypes en matière de genre et encourager la mixité dans la fréquentation
- Faire la promotion de la littérature sur les questions d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les stéréotypes
- Valoriser les ressources sur les questions d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les stéréotypes
- Encourager une fréquentation plus masculine de la médiathèque.

Descriptif des actions

- Compléter le fonds de littérature jeunesse d'ouvrages exempts de stéréotypes sexistes et de toutes autres discriminations. Proposer une sélection des ouvrages d'accompagnement à la scolarité en partenariat avec les écoles.
- Veiller au choix des ouvrages de littérature jeunesse
- Proposition pour les classes du premier degré d'une visite thématique en bibliothèque sur l'égalité des genres dans la littérature jeunesse.
- Diversifier les prestations et les animations des médiathèques pour une fréquentation plus masculine.
- Valoriser les nombreux ouvrages portant sur le sujet de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les stéréotypes : livres de sociologie, de droit, d'histoire, témoignages, ouvrages de littérature jeunesse, revues spécialisées, documentaires ou films de fiction.
- Veiller à une programmation égalitaire dans la salle Charlie Hebdo, comme pour la programmation des spectacles vivants.

Public cible : Tout usager.e.s

Service pilote : Pôle culture et patrimoine

Partenaires/Intervenant.e.s :

Services scolaire, périscolaire et jeunesse
Ecoles

Moyens mobilisés

Une partie des crédits alloués au plan lecture et à l'acquisition d'ouvrages de littérature jeunesse par les bibliothèques.

Résultats attendus

Sensibilisation des jeunes et formation des jeunes aux questions d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les stéréotypes de genre.

Des citoyens mieux informés et capables plus facilement de trouver les informations souhaitées.

Critères d'évaluation

- Nombre d'ouvrages recommandés par l'association Adéquations dans les fonds des bibliothèques
- Nombre de classes accueillies pour une visite sur l'égalité des genres dans la littérature jeunesse
- Nombre d'ouvrages portant sur les questions de droit des Femmes, d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les stéréotypes de genre et plus largement de Lutte contre les discriminations.
- Nombre de prêts
- Fréquentation

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Articles 6 et 20

Calendrier : 2020-2022 évaluations des emprunts et du nombre d'ouvrages concernés

Fiche action 4.4

Valoriser l'action municipale en matière d'égalité F/H en ayant une pratique exemplaire

Constat : La ville de Quimperlé a signé la charte européenne pour l'égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale le 8 mars 2018 afin d'intensifier une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre municipalité. Dans l'esprit de la Charte européenne, les politiques d'égalité doivent être conçues de manière transversale, tous les pôles de notre collectivité sont concernés. Un plan d'action 2020-2022 a donc été élaboré pour formaliser et réaffirmer notre engagement, et conforter les actions entreprises depuis le début de notre mandat et pour faire preuve d'exemplarité auprès des acteurs locaux institutionnels, économiques et associatifs, pour les encourager à respecter ce principe d'égalité. Le but est maintenant de faire connaître nos actions en matière d'égalité F/H.

Objectif : Valoriser, renforcer et partager notre communication en matière d'égalité F/H tout en veillant à une communication publique sans stéréotypes de sexe.

Description de l'action :

- Créer un support de communication, type plaquette, pour présenter le plan d'actions
- Diffuser les actions municipales sur les différents supports numériques: réseaux sociaux, page dédiée sur le site internet, panneau numérique
- Consacrer régulièrement dans ses divers supports de communication des articles aux actions organisées par la Ville comme par ses partenaires sur les questions d'égalité femmes/hommes.
- Veiller à une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les articles et les illustrations dans le magazine municipal « Vivre Quimperlé », sur le site, dans les différents guides, brochures, affiches, tracts,... édités par la Ville et sur les réseaux sociaux auxquels elle contribue.
- Etre attentif aux questions de lutte contre les stéréotypes dans la mise en forme des supports (guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe)
- Création d'un logo « la ville s'engage en matière d'égalité »

Service pilote : Service Communication

Public cible : Les agents municipaux, les quimperloises et quimperlois, les élu.e.s

Partenaires/Intervenant.e.s : les services de la ville, nos partenaires associatifs et institutionnels

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : Une meilleure visibilité des actions entreprises par la ville en matière d'égalité

Des retombées concrètes sur les citoyen.ne.s et personnel communal, une prise de conscience sur ces sujets par la population

Critères d'évaluation : Nombre d'articles consacrés aux questions d'égalité F/H dans nos différents supports de communication

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6

Calendrier : 2020-2022

Ressource : Le guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe. Le guide de la féminisation des noms des métiers

Fiche action 4.5

S'ouvrir aux autres cultures en luttant contre les préjugés et valoriser l'action des femmes à l'international

Constat :

La Ville de Quimperlé a créé, avec les associations en lien avec l'international, un rendez-vous annuel en novembre « Regards Croisés sur le Monde ». Cette semaine internationale permet de plonger nos regards dans de nouvelles cultures et d'appréhender le monde autrement, d'accepter nos différences, de promouvoir la diversité culturelle, et de donner des clés pour mieux comprendre l'autre. Les conférences, films, documentaires, tables rondes ateliers artistiques et culinaires, expositions et concerts sont des vecteurs très porteurs pour diffuser les ingrédients pour y arriver.

Il convient, en plus de l'accent mis sur la lutte contre les préjugés et les discriminations, de mettre en avant les femmes dans leur action à l'international

Objectifs : Renforcer la lutte contre les préjugés et les discriminations et apporter plus de visibilité aux femmes.

Description des actions :

- Développer les temps de découvertes et d'échanges pour mieux comprendre nos différences et les accepter
- Valoriser les femmes à l'international en développant des moments privilégiés pour une meilleure connaissance de leurs actions et en veillant à plus de parité dans la programmation.

Public cible : Les habitant.e.s du territoire de Quimperlé et ses alentours

Service pilote : Service vie associative et citoyenneté

Partenaires/Intervenant.e.s : Tissu associatif, pôle culture, Services scolaire, périscolaire et jeunesse

Moyens mobilisés :

Budget de la manifestation, service vie associative et citoyenneté.

Résultats attendus :

« Bien vivre ensemble »

Sensibilisation du public aux actions des femmes à l'international

Créer du lien inter associatif

Critères d'évaluation :

Création de partenariats entre associations

Fréquentation des animations proposées

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 10

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.6**Manifestation thématique « mon sport n'a pas de genre » dans le cadre de la « Fête du sport »****Constat :**

35% des femmes sont licenciées. Il apparaît qu'elles choisissent préférentiellement des disciplines saturées en expression corporelle et semblent opter pour une pratique hors compétition.

Sur l'accès aux responsabilités techniques et ou électives des femmes, le sport reste un territoire d'expression du pouvoir des hommes.

Il convient donc de mener des actions de découverte de sports tous publics avec l'aide d'associations locales, à l'instar du RaidAdos

Objectif :

- Féminiser la pratique sportive et les instances dirigeantes
- Sortir des clichés et stéréotypes de genre
- Permettre aux filles et aux femmes de pratiquer les activités sportives qu'elles désirent

Description de l'action :

Dans le cadre du projet d'organiser une « Fête du sport », initier des animations mettant en exergue la mixité dans le sport.

Public ciblé :

Les habitants et habitantes du territoire de Quimperlé
Les associations sportives Quimperloises

Service pilote : Service des sports

Partenaires : Service Communication, les associations sportives

Moyens mobilisés :**Résultats attendus :**

- Ouverture d'équipes féminines dans les sports stéréotypés masculins et vice versa dans les sports collectifs
- Augmentation d'inscriptions féminine dans les sports stéréotypés masculins et vice versa dans les sports individuels.
- Disparition des stéréotypes et clichés de genre dans le milieu sportif
- Plus de part de femmes dans les postes à responsabilité dans le milieu sportif

Critères d'évaluation :

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 20

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.7**Organiser une campagne sur les stéréotypes en partenariat avec Quimperlé Communauté****Constat :**

La lutte contre le sexisme est une lutte du quotidien qui doit être portée publiquement par la collectivité. Il est primordial de sensibiliser les citoyens à cette problématique, entre autre, par le biais de la communication.

Objectifs :

- Sensibiliser et lutter contre les caractéristiques associées, le sexisme ordinaire, les différentes discriminations et les métiers genrés.
- Promouvoir l'égalité fille garçon et femme homme

Description des actions :

Création d'une campagne à diffuser sur différents support ayant pour thème la lutte pour l'égalité et la lutte contre les stéréotypes. Cette campagne peut s'axer sur différents sujets tels que la mixité des métiers, les enfants et les stéréotypes, le sexisme etc.

Public cible : Les habitantes et habitants du territoire de Quimperlé

Service pilote : Service Communication

Partenaires/Intervenant.e.s : Quimperlé Communauté

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : Déconstruire au maximum les stéréotypes liés aux métiers, aux orientations scolaires...

Critères d'évaluation :

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.8**Réaliser une enquête sur les freins et leviers de l'accessibilité au sport****Constat :**

Les femmes pratiquent moins de sport que les hommes. Il est difficile aujourd'hui de quantifier et d'expliquer cette réalité.

Les obstacles liés à ce constat doivent être identifiés et levés par des démarches à l'initiative de la Ville.

Objectif : Identifier les freins des femmes à la pratique du sport

Description des actions :

- Etablir un questionnaire afin de relever et analyser les freins et leviers de l'accessibilité au sport des femmes au sein de la Ville de Quimperlé

Public cible : Les habitantes de la Ville de Quimperlé

Service pilote : Service des sports

Partenaires/Intervenant.e.s :

Moyens mobilisés : coût du flyer/questionnaire et de sa diffusion

Résultats attendus : Augmentation du nombre d'inscriptions féminines dans les associations sportives ou comme pratiquantes libres

Critères d'évaluation : Nombre de nouvelles inscriptions

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 4.9**Rassembler des données sexuées au sein des associations****Constat :**

La ville ne dispose pas de données précises concernant les parts de filles et de femmes au sein des adhérents des associations et au sein des instances dirigeantes.

Objectif :

Disposer des données chiffrées afin d'orienter des actions pour l'égalité femme homme et mesurer l'impact de celles-ci chaque année.

Description des actions :

Diffuser un questionnaire numérique, différencié des dossiers de subventions, adressé à l'ensemble des associations Quimperloises.

Rassembler des données concernant la part de filles et de femmes dans les associations puis des données concernant les postes à responsabilité et la mixité au sein des exécutifs associatifs.

Public cible : Les associations de la ville de Quimperlé

Service pilote : Service Vie associative et citoyenneté

Partenaires/Intervenant.e.s :

Moyens mobilisés : Estimation du temps de travail à 35h

Résultats attendus :

Disposer de données chiffrées exploitables de l'ensemble des associations afin d'initier davantage d'actions en matière d'égalité.

Critères d'évaluation : Taux de réponses

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 20

Calendrier : 2020-2022

La Ville dans son fonctionnement interne

5. Favoriser l'égalité au sein de la collectivité

Agir, développer, informer

Fiche action 5.1**Garantir une absence de discrimination dans les recrutements et la mobilité****Constat :**

Afin de répondre à la problématique des filières genrées, un ensemble d'actions a déjà été mis en place. Le but est de garantir un recrutement non basé sur le genre mais sur les compétences (campagne « Nos métiers n'ont pas de sexes ») et également de garantir une absence de discrimination. La mixité au sein des jurys de recrutement est respectée, les annonces de postes sont formulées de manière non genrées, les locaux sont aménagés en conséquence et enfin la Ville garantit, des conditions de formations compatibles avec les obligations familiales et/ou personnelles. Il est nécessaire de poursuivre et développer les initiatives mises en place.

Objectif :

Veiller à ce que les femmes et les hommes disposent de conditions identiques d'accès à l'emploi.

Descriptif de l'action :

- Veiller à la mise en œuvre des actions déjà mises en place
- Mettre à disposition du jury un guide des questions à proscrire

Public ciblé :

- L'ensemble des agent.e.s de la ville de Quimperlé
- Les candidats aux postes à pourvoir

Service pilote : Service des Ressources humaines

Partenaires : Service Communication et directeurs de pôles

Outils : Temps d'échanges formalisés, bilans sexués annuels et supports de communication interne (intranet, lettre RH).

Résultats attendus : Evolution de la mixité au sein des filières identifiées grâce au bilan social

Critères d'évaluation : Etude des bilans sexués annuels

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 10

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.2**Continuité de la vie professionnelle et déroulement de carrière favorable à l'égalité Femme - Homme.****Constat :**

Dans la fonction publique, 22% des femmes titulaires et 4% des hommes sont à temps partiels. Ces derniers ont des conséquences méconnues sur le calcul des retraites.

De plus, dans la fonction publique territoriale, 97% des congés parentaux sont pris par des femmes. Ces longs congés sont parfois source de difficulté lors du retour à l'emploi.

Face à cette problématique, la Ville a mis en place un entretien de ré-accueil pour les agent.e.s, suite à une longue absence.

Cependant il convient de proposer davantage d'actions dans le but de répondre aux problématiques liées à la continuité de la vie professionnelle et de la carrière des agent.e.s

Objectif : Améliorer l'information et l'accompagnement des agent.e.s

Description de l'action :

- Systématiser l'entretien de ré-accueil pour les agent.e.s, suite à une longue absence.
- Informer les agent.e.es de l'impact sur la retraite d'une activité à temps partiel ou d'une disponibilité
- Envisager un cursus de formation pour reprise de poste après un congé parental et pour toute longue absence afin d'accompagner et de faciliter la reprise de l'activité
- Neutraliser l'impact des absences liées à la parentalité sur l'évaluation, en sensibilisant les évaluateurs

Public ciblé : L'ensemble des agent.e.s et élu.e.s de la ville de Quimperlé.

Service pilote : Service des Ressources humaines

Partenaires : Service Communication, directeurs des pôles

Moyens mobilisés : Temps d'échanges lors des entretiens d'évaluation, au moment de la demande de temps partiel. Supports de communication (intranet, lettre RH)

Résultats attendus : Agent.e.s mieux informé.e.s et accompagné.e.s dans la continuité de leur vie professionnelle.

Critères d'évaluation Bilan des connaissances et de l'expérience des agent.e.s au sujet de leur vie professionnelle.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 11

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.3

Sensibiliser à la lutte contre le harcèlement, les discriminations, les comportements et les violences sexistes et sexuelles en interne

Constat :

80% des femmes ont déjà été confrontées au sexisme au travail.

Le sexisme regroupe à la fois des croyances et des comportements. Il repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes.

Ses manifestations sont très diverses : des formes à l'apparence anodines (stéréotypes, « blagues », remarques) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences).

C'est le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Objectif : Sensibiliser et former les agent.e.s à la lutte contre les discriminations, prévenir et agir contre le harcèlement et les comportements sexistes au travail.

Description de l'action :

- Intégrer les risques liés aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel dans le document unique de préventions des risques
- Détecter et gérer les situations de sexisme et de harcèlement
- Proposer systématiquement une formation aux encadrants nouveaux venus dans la collectivité ou les agents accédant à des fonctions d'encadrement à la lutte contre les discriminations et sur la prise en compte de l'égalité F/H dans leur management
- Mener des campagnes de sensibilisation en interne
- Partager un référentiel commun entre tous les agent.e.s sur la question de l'égalité : harcèlement sexuel, remarques sexistes, attitudes et propos déplacés.
- En partenariat avec Quimperlé Communauté, organiser un temps de sensibilisation : théâtre et débat.

Public ciblé : L'ensemble des agent.e.s et élu.e.s de la ville de Quimperlé

Service pilote : Service prévention

Partenaires : Service Ressources humaines, Service communication

Moyens mobilisés : Inscription dans le document unique d'évaluation des risques

Critères d'évaluation : Nombre de faits discriminants relevés par le chargé de prévention

Résultats attendus : Réduction des comportements sexistes au travail

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 11

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.4

Diminuer la précarité et évoluer vers une égalité salariale

Constat :

En France, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 9 % à travail égal et de 25% sur l'ensemble de la carrière. La loi du 5 septembre 2018 veut remédier à cet écart de rémunération.

La Ville de Quimperlé emploie des agents à temps non complets, source de faibles revenus et conséquence d'une précarité. Afin d'œuvrer pour l'égalité salariale, la Ville a commencé à optimiser les horaires, dans la mesure du possible, des agent.e.s des écoles et de l'animation à temps non complet afin d'instaurer un 80% voir un temps complet. De plus, il existe des inégalités entre les régimes indemnitaires des différentes filières.

Objectif : Accentuer les actions engagées en faveur de la diminution de la précarité et en matière d'égalité salariale

Description de l'action :

- Harmoniser le régime indemnitaire entre les filières, en s'appuyant sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- Continuer le processus engagé sur l'optimisation des horaires.
- Engager autant que possible des démarches de titularisation sur des emplois contractuels pérennes.

Public ciblé : L'ensemble des agent.e.s de la ville de Quimperlé.

Service pilote : Service des Ressources humaines

Partenaires : L'ensemble des services

Moyens mobilisés :

Résultats attendus : Déprécarisation de certains emplois, amélioration des conditions de travail, diminution de l'écart salarial

Critères d'évaluation : Nombre d'agents ayant vu leurs conditions de travail améliorés. Nombre de titularisations d'agents à temps complet,

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 11

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.5**Faciliter l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle****Constat :**

La conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle est une des difficultés récurrentes des salarié.e.s et singulièrement des femmes. Aussi, l'organisation des temps de travail constitue un levier majeur pour améliorer le quotidien. Afin de répondre à cette problématique, la Ville de Quimperlé a notamment travaillé à normaliser, dans la mesure du possible, les cycles de travail atypique (forte amplitude horaire notamment). Néanmoins il convient de développer de nouvelles pratiques afin d'améliorer l'articulation des temps de vie.

Objectif : Permettre aux agents de mieux maîtriser l'articulation des horaires et impératifs professionnels et personnels, ceux-ci étant facteurs d'inégalité entre les femmes et les hommes

Descriptif de l'action :

- Développer des alternatives comme le télétravail, la visioconférence, les réunions téléphoniques, adapter les horaires et temps de réunion, élaborer une charte du temps
- Droit à la déconnexion des agent.e.s
- Créer un guide « égalité parentalité » présentant les droits des agent.e.s liés à la parentalité
- Développer des offres de service pour le personnel : sports libres (nécessite l'accès à une douche), salle de sieste, dépôt de panier de légumes, crêpes etc.

Public ciblé : L'ensemble des agent.e.s de la ville de Quimperlé

Service pilote : Service des Ressources humaines et communication interne

Partenaires : Directeurs de pôles, l'amicale du personnel

Moyens mobilisés :**Résultats attendus :**

Des agent.e.s mieux informés sur leurs droits liés à la parentalité, une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Critères d'évaluation :

Nombre de réunions organisées après 17h, nombre d'agent.e.s en télétravail, nombre d'utilisation de la visioconférence, des réunions téléphoniques.

Taux d'agent.e.s informés sur leurs droits liés à la parentalité

Impact des offres de service mise en place

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 11

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.6**Favoriser la mixité au sein du service d'aide à domicile pour le processus de recrutement et l'accueil de nouveaux bénéficiaires****Constat :**

La ville de Quimperlé et son CCAS ont fait le choix d'accompagner les personnes en perte d'autonomie, fragilisées, telles les personnes âgées ou handicapées, notamment en proposant un service d'aide à domicile (SAD) leur permettant de demeurer dans leur milieu de vie habituel. L'aide à domicile est un secteur éminemment social, où la dimension humaine, la qualité, le professionnalisme et l'écoute sont essentiels. Malheureusement force est de constater que le SAD reste assez méconnu auprès des bénéficiaires éventuels et de leurs familles.

Ainsi, peu d'hommes font appel au service d'aide à domicile (1/4 des bénéficiaires du service sont des hommes). Ces derniers sont également minoritaires dans la profession d'aide à domicile.

Objectif : Mettre fin aux stéréotypes liés au genre pour permettre aux hommes de se projeter dans le métier. Une meilleure lisibilité de l'offre pour accueillir des bénéficiaires masculins.

Description des actions :

Valoriser les actions du service à domicile par la mise en place d'une communication adaptée pour la population afin de favoriser la mixité des bénéficiaires et des agents.

Adapter les supports de communication à la mixité du métier.

Public cible : Personnes en situation de mobilité réduite et leurs familles (Personnes âgées, personnes en situation de handicap)

Service pilote : CCAS

Partenaires/Intervenant.e.s :

Service communication

Moyens mobilisés : coût de la communication

Résultats attendus :

Attirer de nouveaux bénéficiaires

Critères d'évaluation :

Nombre de nouveaux bénéficiaires

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : Article 6 et 18

Calendrier : 2020-2022

Fiche action 5.7

Installer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différentes instances de gouvernance et de décision et améliorer l'accès et les conditions d'exercice des élu.e.s

Constat :

Les lois successives sur la parité ont permis une féminisation massive de nombreuses assemblées d'élu.e.s, dont les conseils municipaux, intercommunaux, départementaux et régionaux, qui atteint désormais 40 %, ce qui est une avancée sensible en matière d'égalité femmes-hommes. Cette moyenne, encourageante, n'est toutefois pas si importante dans les conseils des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) –qui ne comptaient au 1er janvier 2017 que 34% de femmes.

Il demeure cependant un paradoxe entre une norme de parité qui devient de plus en plus visible et consensuelle, et le choix des élu.e.s affecté.e.s aux délégations. De ce point de vue, la répartition des délégations et compétences reste encore trop stéréotypée. Par ailleurs bien que l'alternance stricte femmes-hommes ait été respectée au sein du Conseil municipal de la ville de Quimperlé, il n'en ait pas de même pour les diverses instances dans lesquelles les élu.e.s siègent.

Objectifs :

Promouvoir un principe de représentation équilibrée entre femmes et hommes dans les divers organismes du ressort de la Ville comme pour ceux dans lesquels elle siège.

Améliorer l'accès et les conditions d'exercice des élu.e.s

Descriptif de l'action :

- Représentation équilibrée F/H

- Veiller à choisir pour ses propres organismes décisionnels et consultatifs (Comité Technique, Comité d'Hygiène et de Sécurité, Commission d'appel d'offres, Commissions municipales et extra-municipales...) autant de femmes que d'hommes.

-Veiller à ce que la désignation des élu.e.s par le Conseil Municipal pour siéger au sein des différents organismes dans lesquels la Ville est partie prenante soit paritaire, y compris pour Quimperlé Communauté

- Améliorer l'accès et les conditions d'exercice

-Etre attentifs à l'élection d'un « tandem paritaire » à la tête de l'exécutif « maire/1er.e adjoint.e »

-Réfléchir à une attribution des délégations moins stéréotypées

-Repenser les horaires des réunions afin qu'ils ne pénalisent pas certain.e.s élu.e.s qui ont encore majoritairement la charge des enfants et personnes dépendantes

-Promouvoir l'offre de formations qui permettent d'aider les élu.e.s à améliorer leur efficacité au quotidien, mais également à mieux appréhender les évolutions de leurs missions.

Public cible :

Elu.e.s

Service pilote : Secrétariat du Maire

Partenaires :

Elu.e.s

Ressources humaines

Pôles travaillant avec des comités d'usagers ou d'établissements

Moyens mobilisés :

Critères d'évaluation :

Nombre de femmes et d'hommes choisi.e.s pour siéger dans les comités et commissions mises en place par la Ville.

Nombre de femmes et d'hommes désigné.e.s pour siéger dans des organismes extérieurs dont
Quimperlé communauté
Nombre de délégations moins stéréotypées

Résultats attendus :

Une parole politique et publique partagée entre femmes et hommes

Nombre de formations

Un exemple de bonnes pratiques pouvant servir d'incitation à nos partenaires.

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Articles 1, 2, 3 et 5

Calendrier : 2020-2022